



D2024-61

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Cession de véhicule

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22, alinéa 10,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 donnant délégation au Maire, pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Vu la délibération n° 23-5-4 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 approuvant le principe de l'utilisation de la plateforme digitale de vente aux enchères publiques AGORASTORE et autorisant Madame le Maire à signer le contrat cadre de mandat et fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la SAS AGORASTORE,

DECIDE

De céder le véhicule FIAT DUCATO immatriculé 745-EGF-78, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°53, propriété de la commune, à SAS MKS PERFORMANCE domicilié au 2 RUE JEAN MONNET, 02300, CHAUNY – France et représenté par son président, Makrem MERSNI. Le montant de la cession du véhicule s'élève à 3 065.34 € net.


De préciser que le véhicule FIAT DUCATO immatriculé 745-EGF-78, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°53, à l'issue de la cession, sera retirée de l'inventaire de la Ville (Bien 7796VEH).

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 26/03/2024



Le Maire


Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240326-D2024-61-AR
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024